

Distr.
GÉNÉRALE

CES/AC.61/2005/5
23 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

OFFICE STATISTIQUE DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
(EUROSTAT)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (FAO)

Réunion commune CEE-ONU/Eurostat/
FAO/OCDE sur l'alimentation et les statistiques
agricoles en Europe
(Rome, 29 juin-1^{er} juillet 2005)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
(OCDE)

LE MÉNAGE AGRICOLE – CONCEPTS ET DÉFINITIONS

(deuxième partie)

Communication sollicitée de l'Équipe spéciale des statistiques
du développement rural et du revenu des ménages agricoles*

I. PROBLÈMES PRATIQUES DE CLASSIFICATION

1. Système de la personne de référence: En pratique, les systèmes de classification reposant sur les caractéristiques de ménages entiers (composition du revenu par ou apport de travail) se révèlent souvent difficiles à mettre en œuvre à cause des problèmes que posent les données. L'autre solution, qui a gagné du terrain dans l'UE, est le système de la *personne de référence*

* La présente communication est appelée à constituer le chapitre IX du Manuel sur les ménages, les moyens d'existence et le bien-être en milieu rural: statistiques du développement rural et du revenu des ménages agricoles. L'Équipe spéciale se compose d'experts des organismes nationaux, universités et organisations internationales ci-après: Statistique Canada, Office central hongrois de statistique, Institut statistique national italien (ISTAT), Ministère suédois de l'agriculture, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales), Economic Research Service (Service de la recherche économique des États-Unis), Imperial College (Royaume-Uni), Université de Vérone (Italie), Université de Pescara (Italie), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Banque mondiale, Office statistique des communautés européennes (Eurostat), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE).

(généralement le chef de ménage). Suivant cette formule, le ménage tout entier est affecté à la catégorie agricole, ou à une autre catégorie socioprofessionnelle, si la personne de référence satisfait au critère. Cela implique la possibilité d'une mauvaise représentation de l'ensemble du ménage. Il se peut, par exemple, qu'un agriculteur chef de ménage âgé ait dans son ménage de nombreux jeunes dont les sources de revenus et les occupations principales se trouvent en dehors de l'exploitation.

2. Si le ménage peut être classé comme agricole suivant le critère de l'occupation de la personne de référence, il pourrait être non agricole de par la composition de son revenu global ou la répartition de son travail. On peut réduire les situations de ce genre en imposant des critères qui permettent de déterminer qui est retenu comme personne de référence; ce pourrait être le membre dont le revenu est le plus élevé. Les considérations pratiques obligent à accepter des anomalies. C'est là le système utilisé pour toutes les enquêtes sur le budget des familles (ménages) dans l'UE, encore qu'il y ait des différences dans les règles déterminant qui est considéré comme la personne de référence et comment sa catégorie professionnelle est établie. Dans le cadre des statistiques du RSMA d'Eurostat, la classification dans de nombreux États membres (en France en particulier, mais aussi en Espagne, au Portugal, en Italie, en Grèce et en Belgique) n'est pas faite selon la composition du revenu mais selon l'*occupation principale déclarée* de la personne de référence; en général, il s'agit d'une interprétation subjective de la personne interrogée, et l'on peut avoir affaire à un mélange de composition du revenu et de part du temps de travail ou à une prépondérance du temps. Cela dit, des données afférentes à l'Irlande donnent à penser que cela peut entraîner une grande différence par rapport aux résultats qui auraient pu être obtenus avec un critère de revenu.

3. Variation du revenu retenu aux fins de la classification. Il faut prendre bien garde, lorsqu'on applique des critères impliquant une sélection des ménages selon la position qu'ils occupent sur un continuum, à la nécessité d'une certaine *stabilité de la variable retenue aux fins de la classification*. À cet égard, l'apport de travail ou une appréciation subjective du chef de ménage déclarant lui-même quelle est son «occupation principale» sont supérieurs à la composition du revenu, surtout lorsque l'on a affaire à l'activité agricole et à l'instabilité des revenus qui lui est inhérente. Outre que le nombre des ménages agricoles varie lorsque l'activité agricole est la principale source de revenus, les niveaux moyens de revenu des ménages qui demeurent classés dans ce groupe se trouvent nécessairement modifiés. Il ressort de données provenant d'Allemagne et de Norvège que le choix d'une période de trois ans élimine la plupart des variations imprévisibles des revenus, ce que confirme une analyse française¹. Des périodes plus longues assurent davantage de stabilité, mais accroissent le danger de voir une structure agricole changeante (dans la répartition par taille des exploitations considérées) rejallir sur la tendance à long terme de la variabilité du revenu. Le système de classification tend à réagir aux variations du nombre des ménages sous des formes masquant les cas qui surgissent dans certaines catégories et sont parfois ceux qui pourraient retenir le plus l'attention. À titre d'exemple, alors que le nombre des exploitations tirant un revenu de l'activité agricole va en diminuant à un rythme stable et prévisible, si les baisses du revenu tiré de l'agriculture se concentrent parmi les petites exploitations à faible revenu, cela risque d'avoir des conséquences disproportionnées pour le nombre de celles qui tirent de l'agriculture l'essentiel de leur revenu.

4. Beaucoup de ceux qui connaissent les problèmes de revenu les plus graves seront retirés de la catégorie des ménages agricoles. C'est ce que l'on observe sous une forme extrême lorsque les revenus tirés de l'agriculture fluctuent et qu'il y a une opération de classement (sur la base de la

composition du revenu) chaque année. Les données empiriques concernant le Danemark qui ont été communiquées à Eurostat pour ses statistiques du RSMA montrent qu'il est fort possible que le reliquat de ménages subsistant dans le sous-secteur agricole les années de faible rentabilité de l'agriculture soient les occupants des grandes exploitations qui obtiennent de bons résultats. Sur les petites exploitations, la faiblesse des bénéficiaires tirés de l'activité agricole déséquilibre la composition du revenu au point que leurs occupants ne se rangent plus dans la catégorie agricole. En conséquence, on constate une hausse du revenu global moyen du nombre réduit de ménages agricoles qui subsistent quand la prospérité générale de l'agriculture recule. Il peut donc être nécessaire de prêter attention tant à ce qui arrive au nombre et au niveau de revenu des ménages agricoles définis au sens «strict» qu'à ce qui se passe dans le groupe «marginal», où l'activité agricole n'est pas la principale source de revenus.

5. Baisse du nombre des ménages dans le temps. Même si l'instabilité à court terme peut être éliminée, les ménages qui sont rangés dans la catégorie agricole ne forment jamais un groupe qui reste constant dans le temps. À longue échéance, leur nombre ne peut manquer de diminuer, suivant la tendance séculaire. La réforme de la politique agricole va probablement accélérer la chute. On peut s'attendre, par exemple, à voir les ménages qui réussissent le mieux à diversifier leurs activités en dehors de l'agriculture sortir tôt ou tard du sous-secteur agricole défini au sens «strict» et en rejoindre un autre. Les agriculteurs doivent faire face à une baisse de leurs revenus tirés de leur activité agricole sans avoir trouvé d'autres sources de revenus finiront par être exclus de la catégorie agricole avec l'augmentation de l'importance relative des transferts sociaux dont ils bénéficient. Ainsi, lorsqu'on commente l'évolution des revenus dans le temps, il ne faut pas oublier les variations de la composition du sous-secteur des ménages agricoles.

6. Les deux éléments évoqués ci-dessus soulignent combien il est souhaitable de disposer de données qui permettent de faire une étude longitudinale à travers le temps, c'est-à-dire une enquête périodique par panel. S'il s'agissait, à l'intention des décideurs, de suivre l'évolution du revenu de gens *ayant entamé* une période déterminée comme membres de ménages agricoles, il faudrait essayer d'une manière ou d'une autre de garder ces gens dans cette catégorie. De même, si l'on voulait établir des moyennes du revenu sur un petit nombre d'années aux fins du classement, il faudrait aussi conserver et identifier dans le système de données les mêmes cas individuels. C'est là un véritable défi au mode d'organisation des statistiques officielles (en règle générale, sous la forme d'un instantané à tel ou tel moment), car l'analyse longitudinale d'un échantillon constant est extrêmement rare et les données ne sont pas organisées suivant des modalités qui la rendent aisée. La nécessité de cette démarche démographique se retrouve bien entendu pour les études des entreprises dans d'autres secteurs.

7. Le manuel recommande que la définition cible du ménage agricole repose sur le revenu principal du ménage, convenablement lissé pour tenir compte des variations d'une année sur l'autre, ce pour quoi il est conseillé de prendre une moyenne sur trois ans. Dans les cas où ce ne sera pas possible, il est recommandé de recourir à une formule de personne de référence, celle-ci étant normalement le principal apporteur de revenu. Lorsque le revenu de la personne de référence n'est pas disponible, on pourra recourir à l'occupation principale ou à d'autres critères, mais il faudrait aussi faire des études pour mesurer la signification de l'écart par rapport au système de classification cible (revenu principal du ménage).

II. CHOIX D'AUTRES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES AVEC LESQUELLES COMPARER LES MÉNAGES AGRICOLES

8. Bien souvent, les utilisateurs souhaitent comparer la situation économique des ménages agricoles avec celle d'autres catégories socioprofessionnelles, ou de toutes les catégories non agricoles, ou avec la moyenne nationale.

9. Il est recommandé de procéder avec circonspection dans les comparaisons de ce genre. Il ne faut pas oublier, en particulier, que:

- Le revenu des ménages agricoles se compose, en partie au moins, de revenu d'entreprise. Dans les systèmes classiques de comptabilité, ce revenu est lui-même constitué d'un mélange hybride de rémunérations, comprenant non seulement celle du travail non payé mais encore celle du capital et des terrains qui sont la propriété de l'entrepreneur. Au contraire, la moyenne nationale est dominée par les ménages qui tirent l'essentiel de leur revenu des salaires ou des prestations sociales. S'il est vrai que, pour les comparaisons de la capacité de dépense ou d'épargne à court terme, la composition du revenu n'est pas pertinente (la principale question étant celle des fonds qui sont disponibles pour la consommation ou pour l'épargne), il n'en va peut-être pas de même dans le cas des études à plus long terme;
- La moyenne nationale des ménages, on l'a vu, sera nécessairement souvent dominée par les ménages d'une seule personne (pour l'essentiel les jeunes et les vieux), de sorte qu'il faut prendre les dispositions voulues pour respecter les différences de taille et de nature des ménages des catégories que l'on veut comparer. Outre le revenu par ménage, il est recommandé d'utiliser le revenu par membre du ménage et le revenu par unité de consommation (calculé à l'aide d'échelles d'équivalence). On peut aussi faire des comparaisons uniquement sur les ménages présentant les mêmes caractéristiques démographiques (ceux par exemple qui se composent de deux adultes, sans enfant);
- Bien souvent, on a des raisons particulières de comparer le revenu des ménages agricoles avec ceux d'autres entreprises de même taille en milieu rural;
- Les systèmes de comptabilité en usage qui génèrent des chiffres de revenu ne saisissent peut-être pas comme il le faudrait la totalité des éléments du revenu sur lesquels doivent porter les comparaisons. Il faudra, par exemple, que la production alimentaire qui est consommée par le ménage agricole ou les dépenses de la vie personnelle qui sont traitées comme des coûts de l'entreprise soient correctement identifiées et évaluées avant que des comparaisons satisfaisantes puissent être faites. À certains égards, les comparaisons entre les ménages agricoles et les exploitants d'autres petites entreprises échappent à certaines de ces difficultés;
- Les plus-values peuvent être une source importante de revenus pour les ménages agricoles qui possèdent des terres dont ne disposent pas les autres groupes sociaux et qui ne sont pas normalement prises en considération dans les mesures des revenus courants;

- La variation du revenu, de même que la manière de l'envisager et les contre-mesures qui sont prises, peuvent être différentes selon les catégories socioprofessionnelles. Aussi peut-il y avoir lieu d'établir des moyennes du revenu lorsque la chose est faisable.

10. Pour les besoins de ses statistiques du RSMA, Eurostat a mis au point une typologie des autres catégories socioprofessionnelles qu'il est recommandé d'appliquer dans les comparaisons (voir plus loin la section V).

11. Le manuel recommande que des dispositions soient prises pour éviter que les comparaisons entre la situation des ménages et celle des autres catégories socioprofessionnelles au regard du revenu ne déforment la réalité. À cet effet, il faudrait à tout le moins procéder à des comparaisons du revenu par membre du ménage et par unité de consommation.

III. MÉNAGES COMPRENANT DES SALARIÉS OCCUPÉS DANS L'AGRICULTURE

12. Les travailleurs salariés ne sont pas habituellement considérés comme des ménages agricoles. Au sein de l'UE, ils n'ont jamais été traités comme faisant partie de cette communauté agricole à laquelle la PAC entend assurer un «niveau de vie équitable». Les indicateurs des rémunérations résiduelles de l'activité agricole (revenu d'entreprise) excluent les charges salariales. Les aides ont jusqu'ici été destinées au premier chef aux membres de la population active agricole qui étaient des travailleurs indépendants, et non aux salariés. Les problèmes de revenu des ménages de salariés agricoles relevaient des dispositions normales visant à atténuer la pauvreté, au même titre que ceux de salariés des autres catégories. Quelques pays où les salariés sont nombreux dans l'agriculture ont un système spécial de surveillance des salaires et des conditions d'emploi, comprenant (au Royaume-Uni) un mécanisme légal spécial pour fixer les salaires minima et éviter l'exploitation que risque d'entraîner leur emploi fragmenté et à petite échelle. Néanmoins, il ressort de diverses études que la faiblesse du revenu et la pauvreté des ménages sont monnaie courante dans la fraction salariée de la population active, ce qui pose un problème particulier lorsque s'y associe la faiblesse du patrimoine, comme c'est souvent le cas.

13. Il est nécessaire, au point où nous en sommes, d'évoquer les exploitations qui ont un statut juridique propre (sociétés ou formes analogues). Quand une exploitation familiale revêt la forme juridique d'une société, les directeurs-exploitants ne sont pas, en droit, des travailleurs indépendants (comme ils le seraient en qualité d'entrepreneurs individuels ou d'associés), mais bien des salariés de leur propre société, de même que tous dividendes qu'ils peuvent percevoir ne sont pas à strictement parler des revenus du travail indépendant. Suivant la définition du ménage agricole qui assigne à son chef (ou au ménage entier) l'emploi indépendant comme principale source de revenus, les ménages dont le chef est un salarié ne sont pas retenus. Si l'on appliquait rigoureusement cette règle, les ménages des chefs des exploitations ayant la forme de sociétés ne seraient pas non plus retenus.

14. Dans les faits, la plupart des exploitations ayant la forme de sociétés sont des entreprises familiales gérées par les propriétaires, qui choisissent cette forme particulière d'entreprise essentiellement pour des raisons fiscales ou d'autres considérations de commodité (distribuer leur part de la propriété d'une entreprise familiale aux membres de la famille qui ne veulent pas s'occuper d'agriculture). Sous la plupart des rapports, elles ne se distinguent pas dans leur

comportement des entreprises non constituées en sociétés. De fait, dans le cadre de l'Enquête sur la structure des exploitations agricoles de l'UE, certains États membres comptabilisent les exploitations familiales gérées sous forme de sociétés comme si c'étaient des entreprises individuelles ou des associations de personnes. Il serait manifestement sensé de ranger les ménages de ces exploitants parmi les ménages agricoles et dans la communauté agricole. En pratique, ces exploitations sont souvent de grande taille, et elles peuvent avoir plusieurs directeurs, auquel cas il est probable qu'il y a plus d'un ménage agricole par entreprise.

15. On peut penser que les statistiques vont cesser de négliger les ménages de salariés agricoles à présent que l'élargissement de l'UE à l'Est a fait entrer dans leur champ un grand nombre de gens travaillant sur des exploitations organisées en sociétés coopératives ou en sociétés par actions qui sont très différentes par nature de l'exploitation familiale traditionnelle. C'est ce que l'on verra plus en détail dans la prochaine section.

16. Le manuel recommande:

- Que les ménages recensés sur les exploitations familiales qui sont organisées en sociétés mais fonctionnent comme des entreprises non constituées en sociétés soient traités comme s'il s'agissait d'entreprises individuelles ou d'associations de personnes et donc classés parmi les ménages agricoles. Les statistiques du revenu devraient, si possible, indiquer séparément les chiffres relatifs aux ménages vivant sur ces exploitations quasi non constituées en sociétés, ce qui permettrait de les garder à part ou de les regrouper avec les autres ménages agricoles selon les besoins de l'utilisateur.
- La situation des ménages de salariés agricoles en matière de revenu devrait faire l'objet d'une évaluation distincte et complémentaire (recommandation à joindre à celle de la prochaine section). Il faudrait prévoir la possibilité de l'analyser par type d'entreprise où ils sont employés (exploitation familiale, exploitation constituée en société ou autres).

IV. PERTINENCE POUR LES PAYS PEU OU TRÈS DÉVELOPPÉS ET POUR CEUX OÙ IL EXISTE DES ENTREPRISES AGRICOLES DE GRANDE TAILLE DOTÉES D'UN STATUT JURIDIQUE PROPRE

17. Le traitement statistique des salariés agricoles, de leurs ménages et de leurs revenus s'est trouvé projeté sur le devant de la scène par l'élargissement de l'UE et l'entrée dans ce secteur d'un nombre important d'unités agricoles de grande taille, qui ont un statut juridique propre et emploient un effectif considérable de salariés. Elles sont très éloignées du «modèle de l'exploitation familiale» qui est à la base de bien des statistiques agricoles. Ces unités se rencontraient déjà dans l'Allemagne réunifiée, où l'on considère qu'elles représentent quelque 15 % de la valeur ajoutée nette de l'agriculture pour le pays (élargi) tout entier (Eurostat, communication personnelle). L'adhésion en 2004 de 10 nouveaux États membres leur a conféré ainsi qu'à leurs salariés beaucoup plus d'importance².

18. Il ressort des réponses à une note circulaire d'Eurostat que l'on rencontre toutes sortes de formes d'organisation parmi les entreprises agricoles – sociétés par actions, sociétés à responsabilité limitée, coopératives, associations de personnes et autres – encore que, dans

certaines pays, la structure des entreprises ne soit pas encore stabilisée. Plusieurs de ces réponses indiquent expressément que les ménages travaillant sur ces grandes exploitations sont considérés comme faisant partie de la communauté agricole et ayant vocation à être parmi les bénéficiaires de la politique agricole. De plus, ces ménages par ailleurs exploitent ordinairement des parcelles individuelles qui produisent une part appréciable de leur ravitaillement et apportent une contribution proportionnellement substantielle à la production totale de certaines denrées. Toutefois, il arrive aussi que ces parcelles soient exploitées par des ménages qui n'ont aucun lien avec les grandes unités.

19. Les deux conceptions du ménage agricole, au sens «strict» et au sens «large», impliquent des conséquences auxquelles la statistique n'a pas encore de réponses parfaitement au point. À titre de solution provisoire, Eurostat a proposé que des estimations du revenu des ménages travaillant dans lesdites grandes entreprises soient établies à titre de «complément», pour former une catégorie de ménages supplémentaire qui, dans un souci de simplicité et de clarté, recouvrirait les ménages de salariés employés dans *toutes* les entreprises agricoles de grande taille, indépendamment de la forme juridique qu'elles revêtent à présent. Pour y figurer, il faut que la personne de référence du ménage travaille dans une grande unité agricole et que cet emploi soit son occupation principale (sur le plan du revenu ou, à défaut, par le temps qu'elle y consacre), l'hypothèse étant que ce sera le cas pour la plupart des personnes de référence. À un stade ultérieur, il sera nécessaire de préciser en quoi consiste une «grande unité agricole», peut-être à l'aide d'un critère de taille. Le mieux est sans doute de traiter cette question à l'échelon national.

20. Ce «complément» vaut pour les statistiques des ménages agricoles définis au sens «strict» du terme. La solution qui convient à la définition du ménage agricole au sens «large» n'est pas si évidente et demande une réflexion plus poussée sur le plan méthodologique. Certes, la définition «large» doit-elle manifestement couvrir les ménages d'agriculteurs privés (censés être tous ceux qui vendent au marché et tirent ainsi un certain revenu de cette activité) et de tous les travailleurs des grandes unités (par souci de cohérence avec le traitement indiqué ci-dessus des personnes de référence qui s'y trouvent), mais la question est plus compliquée, à cause de l'ampleur, en volume, de la production agricole de subsistance qui est assurée sur les parcelles individuelles³. Pour en tenir compte, il a été proposé de faire entrer les producteurs de subsistance dans la définition «large» du ménage agricole, tout en continuant d'en exclure les producteurs «amateurs», distinction difficile à établir mais qui est destinée à assurer la cohérence avec les Comptes économiques de l'agriculture (reposant sur l'activité). Cela dit, cette solution pour la classification des ménages ne doit être considérée que comme provisoire. Il y a encore un autre problème, celui de l'évaluation de la production des parcelles individuelles et de la contribution que celle-ci apporte à toute mesure du revenu disponible, mais il se pose aussi pour les CEA et pour les comptes nationaux.

21. Le manuel recommande que la situation au regard du revenu des ménages de salariés agricoles de toutes les grandes unités agricoles fasse l'objet d'une évaluation à part venant s'ajouter aux autres et comprenant une ventilation selon le type d'unité où ils travaillent et les formes de revenu qu'ils perçoivent (salaire, participation aux bénéfices ou autres).

V. TYPOLOGIES DES MÉNAGES AGRICOLES (EUROSTAT, DÉPARTEMENT AMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (ERS), PERALI ET AUTRES)

22. Nous avons déjà évoqué la typologie très originale des ménages agricoles établie par Eurostat dans ses statistiques du revenu du secteur des ménages agricoles (RSMA). Pour résumer, il s'agit d'une classification binaire des ménages tirant un certain revenu de l'agriculture (champ de la définition «large») en ménages «agricoles» au sens strict et ménages «marginiaux». La notion retenue est ici le ménage-«logement», bien que les pays de l'UE ne se conforment pas tous à la définition cible et que certains prennent des mesures pour la remplacer par celle de ménage-«budget».

- **Au sens «large»**, les statistiques d'Eurostat englobent tous les ménages qui tirent un certain revenu de l'activité indépendante dans l'agriculture (autre que les revenus exclusivement en nature d'un «passe-temps favori»). Ce revenu peut provenir de l'activité du chef ou de tout autre membre du ménage.
- **Au sens «strict»**, les statistiques du RSMA appliquent un système reposant sur la **principale source de revenus de la personne de référence du ménage** (Eurostat, 1995⁴), démarche plus aisée en pratique que l'analyse de la composition du revenu du ménage tout entier. Ainsi, le ménage agricole «au sens strict» est celui où la personne de référence tire son principal revenu de l'agriculture. Cette personne de référence est censée être le principal apporteur de revenu du ménage, lequel est habituellement aussi la personne qui est considérée comme le chef du ménage. Le mode de désignation de ladite personne varie selon les pays et peut se ramener à une autoproclamation ou consister en algorithmes plus complexes. Les pays où il n'est pas possible en pratique de classer les ménages selon le revenu (la France, par exemple) ont été autorisés à appliquer un système reposant sur la principale *allocation de temps* de la personne de référence ou sur une occupation ou catégorie professionnelle déterminée plus subjectivement. Cette variante est conforme à la démarche retenue pour la répartition des ménages dans le réseau des enquêtes sur le budget des ménages de l'UE. On sait que certains producteurs de quantités appréciables de produits agricoles risquent d'être exclus du groupe agricole défini au sens «strict» s'ils perçoivent des revenus encore plus élevés par ailleurs. De telles exclusions risquent de se heurter à une résistance politique.
- En soustrayant le champ couvert par la définition «étroite» de celui de la définition «large», on obtient un groupe «**marginal**» de ménages qui se livrent à une activité agricole indépendante mais qui tirent leur revenu principal d'une autre source (non agricole).

23. La définition «au sens strict» prend le pas dans l'établissement des statistiques du RSMA parce qu'elle produit un groupe qui correspond visiblement de plus près à la «communauté agricole» dont la PAC est destinée à compléter les revenus. Bien entendu, quelle que soit la définition employée, on fait la somme des revenus de tous les membres du ménage pour obtenir le revenu global de ce ménage.

24. On peut se faire une idée de ce que cette typologie implique pour le nombre des ménages et le niveau de revenu à partir des sept pays de l'UE où ce calcul est possible (quoique étalé sur

plusieurs années). On constate que les ménages «marginiaux» sont représentés en grand nombre, plus même, dans certains pays, que les ménages agricoles au sens «strict» (voir l'encadré 1). Ainsi, lorsque l'on considère les résultats obtenus pour ces derniers, le champ couvert est considérablement plus restreint que pour les ménages qui tirent un certain revenu de l'agriculture. C'est ce que certains utilisateurs risquent d'accepter difficilement s'ils estiment que les très nombreux ménages qu'ils considèrent comme des agriculteurs sont exclus et que les résultats ont trait à un petit compartiment de l'agriculture qui est, en un certain sens, atypique. Ce problème s'est révélé particulièrement difficile au Danemark et en Irlande, à cause des traditions socioéconomiques de ces deux pays (voir les observations figurant dans l'encadré). Tout hétérogènes qu'ils sont, les «marginiaux» se signalent par le peu d'importance que l'agriculture revêt généralement pour eux (puisque'elle ne procurait, par exemple, que 5 % du revenu des ménages en Allemagne en 1983 et 14 % en Irlande en 1987) (cité dans Eurostat, 2002 et les rapports antérieurs).

25. Bien que ce soient les ménages qui ont ici surtout retenu l'attention, on pourrait aussi envisager une classification parallèle d'autres unités institutionnelles (entreprises constituées en sociétés, notamment). Par sommation, on pourrait dégager un tableau de toutes les unités productrices ou dont la production est l'activité ou la source de revenu principale.

26. Eurostat a aussi élaboré un projet de typologie d'autres catégories socioprofessionnelles, en suivant les directives concernant les comptes nationaux, en vue de permettre les comparaisons dans le cadre même des statistiques du RSMA (voir le tableau 1). La liste des catégories indiquées en caractère **gras** constitue un «minimum». Les États membres qui souhaiteraient utiliser une ventilation plus poussée peuvent le faire. Dans les faits, lorsque les résultats sont calculés, les États membres ont le plus souvent recours à ces catégories soulignées en caractère gras.

Encadré 1

Conséquences du choix de la définition au sens «large» ou au sens «strict» du ménage agricole

Les chiffres ci-après indiquant le nombre des ménages agricoles et leur revenu moyen figurent dans les rapports d'Eurostat établis à partir de ses statistiques du RSMA. Ils proviennent d'un certain nombre de sources nationales, de quelques activités annuelles habituelles, mais surtout de beaucoup d'études spéciales, dont certaines sont à présent très connues.

Nombre de ménages et niveau du revenu disponible net moyen pour trois groupes de ménages agricoles dans certains États membres

<i>Ménages agricoles</i>	Danemark (1999)	Allemagne (1983)	Grèce (1994)	Irlande (1987)	Pays-Bas (1988) ¹	Finlande (1992)	Suède (1992)
Nombre de ménages agricoles (x 1 000)							
«au sens large»	57	613	615	207	136	139	94
«au sens strict»	16	353	398	85	87	73	54
«marginiaux»	41	260	217	122	49	65	41

Revenu disponible par ménage (totalité des ménages = 100)							
«au sens large»	99	110	114	105	210	124	81
«au sens strict»	105	101	86	127	267	131	79
«marginiaux»	92	123	166	89	108	116	85

Source: Eurostat (2002) Revenu du secteur des ménages agricoles, rapport 2001. Thème 5. Eurostat, Luxembourg. ISSN 1725-1605. Outre les résultats, ce CD contient une note méthodologique et des études.

Les rapports entre les chiffres du nombre des ménages dans les trois catégories correspondent à des différences réelles dans les conditions socioéconomiques nationales. Au Danemark, par exemple, la transmission des terres d'une génération à l'autre revêt en règle générale la forme de ventes entre parents et enfants, ce qui n'est pas habituel dans le reste de l'UE. Des établissements de crédit spécialisés accordent des prêts à cette fin. Pour faire face aux intérêts, il est courant qu'un ou plusieurs membres du ménage du successeur prennent un emploi en dehors de l'agriculture, ce qui peut influencer le choix de l'entreprise sur l'exploitation. Les intérêts ont aussi pour effet de réduire le bénéfice tiré de l'entreprise agricole. On aboutit ainsi à une activité agricole qui apparaît comme non rentable (à court terme), à cause d'une charge de la dette très lourde et du nombre relativement restreint des ménages dont l'activité agricole constitue la principale source de revenus. À plus longue échéance, la disparition des parents implique la libération du capital au profit de la génération suivante.

Tableau 1

Typologie des catégories socioprofessionnelles aux fins des statistiques du RSMA
(ventilation du compte du secteur des ménages)

- a) Employeurs et travailleurs pour leur compte (indépendants)
 - i) Agriculteurs (ce groupe ne doit pas englober les ménages de la sylviculture ni de la pêche. Dans les cas où il n'est pas possible de les exclure, il faut l'indiquer explicitement)
 - ii) Autres
 - x) Commerce de détail et de gros; hébergement et restauration
 - y) Services (y compris les professions fonctionnant comme activité de travailleurs à leur compte)
 - z) Autres (y compris les activités manufacturières)
 - iii) Total travailleurs indépendants [a) i) + a) ii)]

- b) Salariés
 - i) Travailleurs manuels de l'agriculture, de l'industrie et des services
 - ii) Travailleurs non manuels
 - iii) Total salariés [(b) i) + b) ii)]
- c) Autres
 - i) Bénéficiaires de revenus de la propriété
 - ii) Bénéficiaires de pensions
 - iii) Bénéficiaires d'autres transferts courants
 - iv) Tous autres
- d) Total partiel ménages (sauf les agriculteurs) [(e) moins a) i)]
- e) Total ménages [(a) + b) + c)]

27. Parmi les ménages agricoles définis au sens «large», il est évidemment possible de pousser plus loin la ventilation, même si on ne l'a pas beaucoup fait en Europe. Ce qui est sûr, c'est que l'on ne pratique pas systématiquement le recours à une méthode harmonisée, en grande partie parce que l'on ne s'est pas encore mis d'accord pour recueillir des données sur les sources non agricoles de revenus (et les sorties aboutissant au revenu disponible) dans le cadre des enquêtes sur les exploitations agricoles. Quelques pays ont décomposé de diverses manières, à titre expérimental ou régulièrement, les chiffres du revenu des ménages tirés des enquêtes nationales concernant les ménages recensés sur les exploitations (ce qui correspond à peu près à la définition «large», non sans difficultés cependant lorsqu'il y a plus d'un ménage entrepreneurial). Parmi les premiers, l'Irlande combine l'enquête nationale sur les exploitations agricoles et l'enquête sur le budget des ménages, ce qui permet de faire une analyse souple et détaillée, mais seulement, il est vrai, les années de base de l'enquête sur les ménages (en règle générale tous les six ou sept ans). On peut ainsi, en théorie tout au moins, comparer les revenus de divers types de ménages agricoles avec ceux des autres catégories socioprofessionnelles. Pour les premiers, le Danemark publie les chiffres obtenus pour le revenu des ménages (revenu global et revenu disponible par exploitation) selon la taille des exploitations (superficie et dimension économique); l'Allemagne effectue aussi une ventilation des résultats de son enquête sur les comptes des exploitations agricoles indiquant le revenu global et le revenu disponible en moyennes valant pour les exploitations «à temps complet» (subdivisées par taille), «à temps partiel» et «de loisir». (Pour un examen de ces ventilations et celles d'autres pays, voir Hill 2000.) Ces ventilations font appel aux catégories classiques et ne sont pas explicitement axées sur les politiques publiques.

28. Aux États-Unis, au contraire, le Service de la recherche économique (ERS) a mis au point une typologie des exploitations qui est manifestement beaucoup plus axée sur les besoins des décideurs publics. Elle repose en effet sur l'occupation du chef d'exploitation combinée avec la catégorie de chiffre des ventes à laquelle appartient l'exploitation (d'après Offutt 2000⁵). Il met

ainsi en évidence cinq groupes de petites exploitations familiales (dont les ventes sont inférieures à 250 000 dollars).

- **À ressources limitées.** Toute petite exploitation dont les ventes brutes sont inférieures à 100 000 dollars, les actifs agricoles totaux inférieurs à 150 000 dollars et le revenu global du ménage du chef d'exploitation inférieur à 20 000 dollars. Les agriculteurs à ressources limitées peuvent déclarer comme occupation principale l'agriculture, une activité non agricole ou la retraite;
- **De retraite.** Les petites exploitations dont l'exploitant déclare être à la retraite (ce qui exclut les exploitations à ressources limitées dirigées par des agriculteurs à la retraite);
- **De résidence/mode de vie.** Les petites exploitations dont les exploitants déclarent une occupation principale autre que l'activité agricole (ce qui exclut les exploitations à ressources limitées dont le chef déclare une activité non agricole comme occupation principale);
- **À occupation agricole/faibles ventes.** Les petites exploitations dont les ventes sont inférieures à 100 000 dollars et dont le chef déclare l'agriculture comme occupation principale (ce qui exclut les exploitations à ressources limitées dont l'exploitant déclare l'agriculture comme occupation principale);
- **À occupation agricole/ventes élevées.** Les petites exploitations dont les ventes se situent de 100 000 à 249 000 dollars et dont le chef déclare l'agriculture comme occupation principale.

29. De plus, il y a trois autres catégories d'exploitation, qui sont considérées comme de grande taille, en ce sens que leurs ventes dépassent 250 000 dollars. L'ERS admet que ce seuil est arbitraire, il a choisi le chiffre de 250 000 dollars à la suggestion de la Commission nationale des petites exploitations.

- Exploitations familiales de grande taille: exploitations dont les ventes se situent de 250 000 à 499 999 dollars;
- Exploitations familiales de très grande taille: exploitations dont les ventes sont égales ou supérieures à 500 000 dollars;
- Exploitations non familiales: exploitations organisées en coopératives ou constituées en sociétés non familiales, et exploitations dirigées par un chef d'exploitation salarié.

30. C'est à présent sur la base de cette typologie que sont ventilés les résultats des travaux de l'ERS concernant les ménages agricoles et les résultats des entreprises et c'est elle qui servira à évaluer les effets des propositions de modification de la législation agricole. Selon Offutt (2002), la ventilation ainsi établie indique très clairement comment l'importance de l'activité agricole comme source de revenus varie selon le type d'exploitation. En 1999, seuls les ménages qui se trouvaient à la tête d'exploitations de très grande taille tiraient de l'entreprise agricole plus de 80 % de leur revenu global.

31. Pour les exploitations de grande taille, les revenus de l'activité agricole représentaient 60 % du total et pour les petites exploitations à ventes élevées, la moitié. Le reste des ménages des petites exploitations tiraient la quasi-totalité de leur revenu de sources extra-agricoles. Le revenu non agricole est donc aussi important que le revenu agricole, voire plus, pour le bien-être de la plupart des familles agricoles américaines. Les données sur le revenu des ménages indiquent aussi des différences de niveau très nettes par rapport à leur revenu moyen aux États-Unis (il n'y pas de comparaison détaillée avec différentes catégories socioprofessionnelles dans la publication de l'ERS (USDA). En 1999, on l'a vu, le revenu moyen des ménages agricoles était supérieur d'un tiers environ à celui de la totalité des ménages des États-Unis. Mais là encore, cette moyenne dissimule d'importantes différences.

32. D'une part, le revenu moyen des ménages des exploitations à ressources limitées se situe en deçà du seuil de pauvreté, mais celui des exploitations familiales de très grande taille est supérieur au triple de la moyenne nationale. Sur les petites exploitations dont le chef a l'activité agricole comme occupation principale, le revenu total du groupe à ventes fortes est tout juste au-dessus de la moyenne nationale, mais celui du groupe à ventes faibles est juste en deçà, de même que celui des exploitations de retraite.

33. De leur côté, les exploitations de résidence/mode de vie tirent des revenus négligeables, voire négatifs, de l'activité agricole, mais les revenus des ménages sont supérieurs à la moyenne nationale. Ces comparaisons de revenu des ménages agricoles pour tous les groupes de la typologie illustrent un usage des données d'enquête qui met l'accent sur une vision transversale et sur l'intérêt du ménage comme unité d'observation de base.

34. Le manuel n'ignore pas la valeur des typologies des ménages agricoles qui expriment les besoins des utilisateurs et il en encourage l'établissement. Il serait bon qu'elles reposent sur une base flexible afin de pouvoir satisfaire à des besoins différents. Il faudrait étudier la possibilité d'une application internationale d'une classification reposant sur celle de l'ERS (USDA).

Notes

¹ Cordts, W., Deerberg K.-H. et Hanf, C. H. (1984), Analysis of the intrasectoral income differences in West German agriculture, *European Review of Agricultural Economics* 11:p. 323 à 341. Hill, B., avec Hegrenes, A. et Lien, G. (2001), Income instability among agricultural households – evidence from Norway, *Journal of Farm Management*, 11(1), p. 1 à 12. Brangeon, J.-L., Jégouzo et Roze, B. (1991), *Une contribution à la connaissance des revenus totaux des familles d'agriculteurs; résultats d'un dépouillement particulier d'une enquête CERC sur les revenus de l'année 1978*, INRA, Station d'économie et sociologie rurales, Rennes.

² En Hongrie, par exemple, les unités constituées en sociétés ne représentaient, en 2000, que 0,9 % du nombre total des exploitations mais occupaient 41 % de leur superficie.

³ En 2001, en Estonie, il y avait quelque 176 000 parcelles détenues par des ménages (1,6 % de la superficie agricole), contre 85 300 exploitations agricoles (98,4 % de cette superficie). Sur les 32 400 hectares occupés par les parcelles détenues par les ménages, d'une superficie moyenne de 0,18 hectare, quelque 2 300 hectares étaient plantés en pomme de terre.

⁴ Eurostat (1996), *Manuel du revenu global des ménages agricoles* (Rev.1), Thème 5, Série E, Eurostat, Luxembourg, ISBN 92-827-5227-5.

⁵ Offutt, S. (2002), “What is agriculture”, in Piersimoni, F. (dir. publ.), *Conférence de Rome sur les applications de la statistique dans les domaines de l’agriculture et de l’environnement – CAESAR*. [Deuxième Conférence mondiale sur les statistiques agricoles.] Vol. 1, p. 59 à 68. Rome, Institut statistique national italien (ISTAT). Essais n. 12/2002. ISBN 88-458-0835-1.
